



COM

Le ColiFOstier

60 rue Vergniaud  
75640 Paris CEDEX 13  
www.fo-com.com  
postes@fo-com.com

## Après les ACP, la sous-traitance investit les PFC !

Les intérimaires étaient déjà légion dans beaucoup de plates-formes. Le trafic était déjà dévié chez des sous-traitants en cas de surcroît d'activité ou de mouvements sociaux.

Dorénavant, comme dans les ACP (où la sous-traitance dépasse quelquefois les 70 % !), les ColiPostiers des PFC vont travailler à côté de « *prestataires logistiques* ».

La direction nous l'a annoncé lors de la CDSP\* nationale du 21 septembre 2010.

Un test est en cours depuis 1 an à la PFC d'Erstein. La direction a donc décidé de déployer cette organisation aux établissements suivants :

- Le centre export de Chilly-Mazarin (*chantier import : sacs et malles*) dès ce mois,
- Puis, les PFC de Carvin, Gennevilliers, St Laurent et Toulouse.

Un cahier des charges sera établi entre ColiPoste et l'entreprise retenue (ou l'ESAT).

**C'est la réponse de la direction de ColiPoste face à la pénibilité des postes vrac et hors normes. Elle déplace le problème de l'absentéisme et de l'inaptitude liée aux TMS (Troubles Musculo-Squelettiques (très fréquents sur ces postes), sans le résoudre.**

Rappelons que le vrac (qui nous a été présenté au départ comme étant entièrement mécanisé) a été généralisé par souci de rentabilité, au détriment des conditions de travail du Postier. Force Ouvrière ne cesse de le dénoncer depuis son déploiement dans les plateformes.

De plus, la rotation du personnel sur ces postes (1/2 vacation maxi) n'a jamais été durablement mise en place et il est fréquent qu'un agent s'occupe de 2 voire 3 remorques et ce, pendant toute sa vacation.

Cette externalisation des tâches pénibles par des « *prestataires logistiques* » a plusieurs avantages pour ColiPoste :

- diminuer le nombre de personnel en moyens propres (un CAP\* et un CUP\* plus conforme à l'objectif de rentabilité), ce qui aura pour conséquence de faire baisser le taux d'accidentologie des ColiPostiers (mais pas des sous traitants !),
- réduire le nombre d'agents en situation d'aptitude réduite, et donc d'éventuels reclassements,
- ne pas gérer l'absentéisme sur les postes sous-traités,
- garantir une continuité de la production les jours de grève !

En fait, après avoir reconnu les excès et les inconvénients de la sous-traitance en ACP (ce que FO COM a toujours dénoncé), la direction la fait rentrer dans les PFC. Les vases communiquent bien ! Les mauvaises idées aussi !

**Force Ouvrière revendique :  
La suppression de la sous-traitance dans tous les établissements  
ColiPoste et la limitation de la durée d'une position de travail reconnue  
pénible (vrac, hors norme) à 2 heures par jour maximum.**

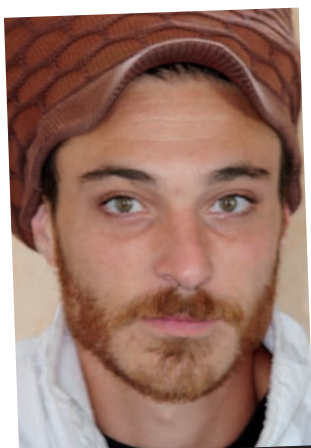
**LE 16 NOVEMBRE 2010**

## **ÉLECTION DE VOS REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA POSTE**

**Le CA est l'endroit stratégique où se joue  
l'avenir de l'entreprise, et par ricochet  
l'avenir de chacun d'entre nous, que  
ce soit en matière d'emploi, de  
conditions de travail, de  
rémunération ou de perspectives  
professionnelles.**

**Le Conseil d'Administration délibère  
sur les grandes orientations stratégiques,  
économiques, financières ou technologiques.**

**JE SUIS MILITANT DANS  
L'ILE-DE-FRANCE.  
J'AI DÉCIDÉ DE M'INVESTIR DANS L'ÉQUIPE  
DES 11 CANDIDATS FO COM.**



**Kevin Feltz Technicien SAV  
Salarié à ColiPoste**



**« La force de travail variable (intérimaires et sous-traitance)  
doit être réinternalisée »**

**le 16 novembre, ouvrez-vous  
la porte du Conseil d'Administration.**

**VOTEZ FO COM!**